Programme scolaire suisse établi par la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Vœu en faveur du cinématographe scolaire et position prise sur l'enseignement de la Société des Nations. Refus d'introduire l'espéranto dans les écoles de commerce..

Numéro d'inventaire : 1979.12608
Auteur(s) : Jean Hennessy
Type de document : manuscrit, tapuscrit
Date de création : 1925
Description : 2 feuilles dactylographiées, sous bordereau.
Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 212 mm
Notes : Copie d'une lettre de l'ambassadeur de France en Suisse.
Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 3

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES.

SERVICE FRANÇAIS
DE LA
SOCIÉTÉ DES NATIONS.

N° 532

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Séance 90-28.
— 90-29.
Inter-Séance n° 17.

2 2 OCT 1925

Paris, le .....
Avenue Tourville, n° 2 A.

BORDEREAU D'ENVOI

à MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
(Cabinet)

S. N.....

DÉSIGNATION DES PIÈCES.	NOMBRE.	OBSERVATIONS.
Copie d'une lettre de l'Ambassade de la République Française en Suisse en date à Berne du Ier Octobre 1925 N° 129	1	Pour information.
Programme scolaire suisse établi par la Conférence des "Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique" Voeu en faveur du cinématographe scolaire et position prise sur l'enseignement de la Société des Nations. Refus d'introduire l'espéranto dans les écoles de commerce.	1	
		Communiqué à: ~~Instruction Publique~~ (Cabinet) Commerce (Ac. cx)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES — SERVICE FRANÇAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

1-485-1924. [24576]

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
1.6.02/12.608

COPIE

Communiqué à la sous-Direction d'Europe

A M B A S S A D E

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

EN SUISSE

Berne le Ier octobre 1925.

N° 129

Service Français
de la Société des Nations

Monsieur Jean HENNESSY, Ambassadeur
de la République Française à Berne

à Son Excellence, Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères à PARIS

Programme scolaire suisse établi
par la Conférence des "Directeurs
cantonaux de l'Instruction Publique"
Voeu en faveur du cinématographe
scolaire et position prise sur l'en-
seignement de la Société des Nations
Refus d'introduire l'espéranto dans
les écoles de commerce.

La Suisse ne possède pas d'Administration centrale d'instruction publique. Les cantons ont toujours défendu énergiquement leurs droits en matière d'indépendance scolaire dans tous les domaines de l'enseignement. Toutefois, la nécessité d'une certaine unité de vue oblige les cantons à constituer un organisme de liaison: c'est la conférence des "Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique", qui se réunit tous les ans, et qui établit un certain programme commun d'enseignement, programme dont l'exécution est assurée par un bureau permanent siégeant chaque année dans un canton différent. Cette année, les Directeurs de l'Instruction Publique se sont réunis à Soleure et leur Bureau fonctionnera à Genève.

Un certain nombre de motions ont été adoptées et sont intéressantes à signaler.

On a décidé de demander au Conseil Fédéral de doubler si possible, par une nouvelle loi, le montant des subventions données aux cantons pour leur budget scolaire, tout en laissant à la compétence de ces cantons le droit de surveillance et de législation. Ce voeu est assez remarquable, la Confédération n'ayant jusqu'ici qu'un budget d'enseignement extrêmement

MUSEE PÉDAGOGIQUE

restreint.

Une autre motion a recommandé aux cantons de favoriser l'institution du cinématographe scolaire, mais on a repoussé les suggestions tendant à introduire l'enseignement de l'espéranto dans les écoles cantonales de commerce.

Enfin on a reconnu que l'enseignement de la Société des Nations était de la seule compétence des cantons-./.

JEAN HENNESSY.